

même temps et avec persévérance et sous différents ministres, s'il ne se fût trouvé un maître qui eût en général toutes ces grandes vues, avec une volonté ferme pour les remplir.

Il ne sépara point sa propre gloire de l'avantage de la France, et il ne regarda pas le royaume du même œil dont un seigneur regarde sa terre, de laquelle il tire tout ce qu'il peut, pour ne vivre que dans les plaisirs². Tout roi qui aime la gloire aime le bien public...

Voilà en général ce que Louis XIV fit et essaya pour rendre sa nation plus florissante. Il me semble qu'on ne peut guère voir tous ces travaux et tous ces efforts sans quelque reconnaissance, et sans être animé de l'amour du bien public qui les inspira. Qu'on se représente ce qu'était le royaume du temps de la Fronde, et ce qu'il est de nos jours. Louis XIV fit plus de bien à sa nation que vingt de ses prédécesseurs ensemble ; et il s'en faut beaucoup qu'il fit ce qu'il aurait pu. La guerre qui finit la paix de Ryswick commença la ruine de ce grand commerce que son ministre Colbert avait établi ; et la guerre de la Succession³ l'acheva.

S'il avait employé à embellir Paris, à finir le Louvre, les sommes immenses que coûtèrent les aqueducs et les travaux de Maintenon, pour conduire des eaux à Versailles, travaux interrompus et devenus inutiles ; s'il avait dépensé à Paris la cinquième partie de ce qu'il en a coûté pour forcer la nature à Versailles, Paris serait, dans toute son étendue, aussi beau qu'il l'est du côté des Tuileries et du Pont-Royal, et serait devenu la plus magnifique ville de l'univers⁴.

C'est beaucoup d'avoir réformé les lois, mais la chicane n'a pu être écrasée par la justice. On pensa à rendre la jurisprudence uniforme ; elle l'est dans les affaires criminelles, dans celles du commerce, dans la procédure : elle pourrait l'être dans les lois qui règlent les fortunes des citoyens. C'est un très grand inconvénient qu'un même tribunal ait à prononcer sur plus de cent coutumes différentes⁵. Des droits de terre, ou équivoques, ou onéreux, ou qui gênent la société, subsistent encore comme des restes du gouvernement féodal, qui ne subsiste plus ; ce sont des décombres d'un bâtiment gothique ruiné.

Ce n'est pas qu'on prétende que les différents ordres de l'État doivent être assujettis à la même loi. On sent bien que les usages de la noblesse, du clergé, des magistrats, des cultivateurs, doivent être différents⁶ ; mais il est à souhaiter, sans doute, que chaque ordre ait sa loi uniforme dans tout le royaume ; que ce qui est juste ou vrai dans la Champagne ne soit pas réputé faux ou injuste en Normandie. L'uniformité en tout genre d'administration est une vertu ; mais les difficultés de ce grand ouvrage ont effrayé.

Louis XIV aurait pu se passer plus aisément de la ressource dangereuse des traitants⁷, à laquelle le réduisit l'anticipation qu'il fit presque toujours sur ses revenus, comme on le verra dans le chapitre des finances.

S'il n'eût pas cru qu'il suffisait de sa volonté pour faire changer de religion à un million d'hommes, la France n'eût pas perdu tant de citoyens⁸. Ce pays

— 2 Opposer les critiques de Fénelon, *XVII^e Siècle*, p. 426-429, et les n. — 3 Guerre de Succession d'Espagne (1701-1713). — 4 Voltaire ne nie pas les embellissements de Paris dus à Louis XIV : colonnade du Louvre, Observatoire, Invalides, place des Victoires, etc. Il pense qu'ils auraient pu être plus grands.

— 5 Cf. p. 173. — 6 Addition de 1769 : loin d'être révolutionnaire, Voltaire admet ici l'inégalité devant la loi et l'existence de divers ordres. — 7 Les fermiers généraux (Cf. *XVII^e Siècle*, p. 415). — 8 Le chap. 36, *Du Calvinisme*, contient une condamnation sévère de la Révocation de l'Édit de Nantes, pour son intolérance et ses funestes conséquences.

50 cependant, malgré ses secousses et ses pertes, est encore un des plus florissants de la terre, parce que tout le bien qu'a fait Louis XIV subsiste, et que le mal, qu'il était difficile de ne pas faire dans des temps orageux, a été réparé. Enfin la postérité, qui juge les rois, et dont ils doivent avoir toujours le jugement devant les yeux, avouera, en pesant les vertus et les faiblesses de ce monarque, que, quoiqu'il eût été trop loué pendant sa vie, il mérita de l'être à jamais et qu'il fut digne de la statue qu'on lui a érigée à Montpellier, avec une inscription latine dont le sens est : *A Louis-le-Grand après sa mort.*

LA TRAGÉDIE AU XVII^e SIÈCLE

Après les tableaux du *gouvernement intérieur* viennent quatre chapitres sur les *Sciences* et les *Beaux-arts* en France et en Europe. Du chap. 32 où Voltaire passe en revue tous les écrivains du XVII^e siècle, nous détachons les remarques sur la *tragédie*. Complétés par ceux qui sont cités en note, ces jugements donneront une idée du *goût étroitement classique* de Voltaire et de sa critique littéraire. Pour VOLTAIRE, les arts sont le magnifique aboutissement, la consécration d'une civilisation : leur épanouissement, supposant la paix intérieure et la prospérité matérielle, est directement lié à l'œuvre bienfaisante d'un *gouvernement éclairé*. A leur tour les beaux-arts, et particulièrement le théâtre, affinent les mœurs et concourent par leur action civilisatrice à la perfection de la société.

Les peuples sont ce qu'est chaque homme en particulier. Platon et Cicéron commencèrent par faire des vers. On ne pouvait encore citer un passage noble et sublime de prose française, quand on savait par cœur le peu de belles stances que laissa Malherbe, et il y a grande apparence que sans Pierre Corneille le génie des prosateurs ne se serait pas développé.

Cet homme est d'autant plus admirable, qu'il n'était environné que de très mauvais modèles, quand il commença à donner des tragédies¹. Ce qui devait encore lui fermer le bon chemin, c'est que ces mauvais modèles étaient estimés, et, pour comble de découragement, ils étaient favorisés par le cardinal de Richelieu, le protecteur des gens de lettres et non pas du bon goût...

Corneille eut à combattre son siècle, ses rivaux et le cardinal de Richelieu. Je ne répéterai point ici ce qui a été écrit sur le *Cid*. Je remarquerai seulement que l'Académie, dans ses judicieuses décisions entre Corneille et Scudéry², eut trop de complaisance pour le cardinal de Richelieu, en condamnant l'amour de Chimène. Aimer le meurtrier de son père et poursuivre la vengeance de ce meurtrier était une chose admirable. Vaincre son amour eût été un défaut capital dans l'art tragique, qui consiste principalement dans les combats du cœur. Mais l'art était inconnu alors à tout le monde, hors à l'auteur...

Le Cid, après tout, était une imitation très embellie de Guilhem de Castro, et en plusieurs endroits une traduction. *Cinna*, qui le suivit,

— 1 Cf. *XVII^e Siècle*, p. 91-93. — 2 Cf. *XVII^e Siècle*, p. 103.